



Contre la loi travail XXL de Macron et des patrons, Grève et manifestations ! Le mardi 12 septembre

- ➔ Plafonnement des indemnités de licenciements.
Licenciements collectifs facilités même en cas de bonne santé économique d'un groupe.
- ➔ Salaires revus à la baisse, temps de travail pouvant passer de 10 à 12 h par jour ou de 48 à 60 h par semaine.
- ➔ Durée maximale du travail de nuit augmentée, congés pour événements plus garantis par la loi ...
- ➔ Chaque entreprise pourra dicter sa propre loi et la faire passer par un chantage via un référendum même si les syndicats s'y opposent majoritairement. Ce serait la loi de la jungle, celle imposée par les capitalistes et la finance pour plus de rentabilité !
- ➔ Mise en place de contrat de projets ce qui permettra au patronat d'intensifier la durée et le recours au travail précaire... etc.

Le 12 septembre, la CGT, FSU, Sud et certaines sections de FO appellent à la grève et à manifester dans tout le pays, dans les usines, les chantiers, les hôpitaux, les écoles et les administrations contre les ordonnances Macron qui sont la suite de la Loi El Khomri.

**La CGT PCA Douvrin appelle à la grève et aux débrayages,
Un départ en bus sera organisé pour pouvoir se rendre à la
manifestation : A Lille, 14H30 Porte de Paris.
Inscrivez-vous auprès de vos élus ou au 03 21 08 27 11**

Ce doit être une étape, un tremplin pour engager la mobilisation générale pour se défendre contre les attaques patronales et gouvernementales.

Mutuelle : PSA doit payer !

Un nouvel accord pour la mutuelle a été signé début Juillet par tous les syndicats sauf la CGT. Il sera appliqué début 2018 et aura 3 conséquences négatives pour les adhérents.

Du reste à charge pour certains cas non remboursé par la mutuelle obligatoire

Les spécialistes non conventionnés ou qui font des dépassements d'honoraires ne seront plus remboursés à 100 %. Pareil pour les radios et la petite chirurgie. Ça peut donner des dizaines d'euros de remboursement en moins par an selon les cas.

Une augmentation de l'option de 9,4 %

Les dépassements que la partie obligatoire ne rembourse plus seront reportés dans l'option qui va augmenter de 3 €, plus 1 € par enfant. En remboursant moins la partie obligatoire, la direction pousse à prendre l'option et c'est là que les tarifs augmentent. Et surtout, sur l'option la participation de l'entreprise c'est 0 %, rien du tout !

Des cotisations qui augmentent encore plus pour les retraités

Les cotisations retraités augmenteront de 6 € pour l'Essentielle et de 3 € pour l'option. Sauf pour les deux premières années de retraite où la loi encadre les tarifs. La direction se lâche sur les tarifs des retraités dont les revenus sont plus faibles que lorsqu'ils étaient salariés. PSA ne veut toujours pas participer à leur adhésion, donc ils paient plein pot.

les conjoints sont dans le collimateur

Les plus de 5 000 conjoints à charge qui sont pour l'instant bénéficiaires de la mutuelle, continueront à être pris en charge jusqu'à fin 2019. Ensuite la direction envisage de leur faire payer une cotisation en plus.

Pour sa part, la CGT n'a pas signé cet accord qui va encore impacter le pouvoir d'achat des salariés et des retraités. La mutuelle ça nous concerne tous et avec 2,1 milliards de bénéficiaires en 2016 PSA a largement les moyens de payer !

Prime de rentrée 200 € versée en Août ... réclamons la !

La direction refuse toujours de nous traiter de manière égalitaire vis-à-vis des camarades du groupe PSA. Ce mois-ci chaque salarié dans le groupe touchera une prime de rentrée de 200 euros sur la paie d'Août sauf nous à Douvrin !

Certains syndicats complaisants CFTC, FO et CFE-CGG ont soutenus la direction et signés dans l'accord de convergence PSA (chapitre 4 article 2.3) pour que cette prime ne nous soit pas octroyée !

Mais signataires ou pas, cette prime on a aucune raison de l'occulter, au retour des congés on en a tous besoins ... Et vu les profits du groupe et les efforts que l'on nous impose ... on la mérite comme les camarades des autres sites ... réclamons la tous ensemble !

Après avoir organisé la casse du service paie, les problèmes sont de plus en plus nombreux et plus graves !

La direction de PSA est ravie, depuis qu'elle a centralisé la paie dans les Yvelines elle gagne du fric sur la gestion paie, mais pour nous à DOUVRIN c'est la vraie galère !

Les anomalies se multiplient, ils manquent souvent des éléments paies et les chefs sont incapables de répondre ou de trouver un décideur ... ils sont ailleurs !

Pire des camarades en longue maladie ne touchent pas la prévoyance alors qu'ils envoient régulièrement leurs arrêts de travail et leurs relevés d'indemnités versées par la sécu au CSP Paie dans les Yvelines.

D'autres qui ont repris le travail depuis 1 à 2 mois perçoivent des fiches de paie à zéro euro !

La CGT est intervenue à plusieurs reprises auprès du responsable paie avec plusieurs salariés, mais ces problèmes doivent cesser !

Déjà la loi doit être respectée, en cas de trop perçu la direction doit mettre en place un échéancier en accord avec le salarié.



La paie c'est sacré ... en cas de problème réclamons sans attendre notre dû.

Le groupe PSA a réalisé un bénéfice record de 1,25 milliard d'euros au premier semestre 2017 !

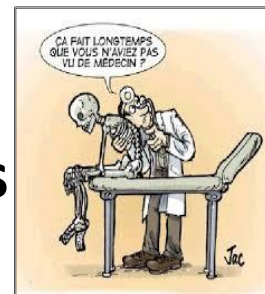
PSA a fait 1,25 milliard de bénéfices sur 6 mois, un record ! Et selon une enquête du Figaro, PSA **a fait en moyenne 1400 € de marge par véhicule vendu** soit un rendement de 8,7 % c'est bien plus que Renault et presque autant que Mercedes.

Avec 3,16 millions de véhicules et 170000 salariés pour les produire **cela représente un gain de 26 000 € en moyenne par salariés ... plus de 2000 € par mois !**

C'est une preuve que les ouvriers ne coûtent pas cher ... au contraire ils rapportent ! Tout cet argent amassé par PSA c'est avec nos bras et notre sueur !

Alors les sacrifices imposés sur nos salaires, les samedis non payés, les suppressions d'effectifs, l'augmentation du prix de notre mutuelle ... nous n'avons aucune raison de les subir ! Tout cela doit stopper !

La direction exclut 1000 salariés des visites obligatoires de surveillance médicale.



La nouvelle législation, issue de la loi El Khomri, sur la santé au travail décret 27/12/16 a dégradé considérablement le suivi médical des salariés.

- Plus de visite d'embauche mais une simple visite d'information et de prévention
- La visite périodique obligatoire tous les 2 ans passe à 5 ans
- Fin de la fiche d'aptitude pour tous. ... etc.

**Comme si cela ne suffisait pas en matière de régression du suivi médical
la direction a décidé de frapper encore plus !**

La direction a présenté pour Douvrin une liste qui fera sortir ipso facto près de 1000 salariés des obligations de surveillances médicales renforcées, tels que des opérateurs, usineurs et conducteurs d'installations exposés aux huiles, salariés exposés aux nuisances sonores ... etc.

**Sur 1682
salariés en
surveillance
médicale
renforcée,
en 2016
il n'en restera
plus que 683
en 2017 !**

Au lieu de suivre de manière obligatoire les salariés exposés aux risques particuliers tous les deux ans la direction PSA se débarrasse de cette obligation après avis du médecin et du CHSCT. Ainsi l'obligation d'un suivi sera de 4 ou 5 ans.

C'est un grave recul pour la santé, mais en plus ce qui est choquant c'est que le médecin du travail a défendu et cautionné cette régression alors que la prévention et donc la surveillance régulière des salariés est importante surtout ceux exposés à des risques au travail.

Pour la CGT nous sommes contre un suivi médical du personnel au rabais, il y a déjà près de 500 visites en retard.

Nous avons demandé que tous les salariés suivis l'an dernier en surveillance médicale renforcée soit près de 1680 personnes soit repris en surveillance individuelle renforcée dès ce jour. La direction a refusé !

**Après cela la direction essaiera de nous faire avaler que
notre état de santé lui est primordial ... alors qu'elle
continue à casser à la fois le service et le suivi médical !**